LA FICHE #01

AFCAM

FISCALITÉ & COTISATIONS SOCIALES

Les indemnités des juges et arbitres

Les sommes perçues au titre de l'arbitrage bénéficient d'un régime fiscal et social spécifique, basé sur un même seuil annuel :

14,5 % DU PASS
(Plafond Annuel de la Sécurité Sociale)

SOIT 6 968,70 € EN 2026

https://www.urssaf.fr/accueil/outils-documentation/taux-baremes/plafonds-securite-sociale.html

1

VOUS RESTEZ SOUS LE SEUIL

FISCAL

- Les sommes concernées sont exonérées d'impôt sur le revenu.
- Pas de déclaration en BNC pour ces sommes.

SOCIAL

- Pas de cotisations ni contributions sociales au titre de ces sommes.

À FAIRE Suivre tout au long de l'année les sommes perçues pour chaque événement et conserver les justificatifs (3 années).

2 VOUS DÉPASSEZ LE SEUIL

Vous déclarez la fraction excédentaire qui dépasse 14,5 % du PASS

Deux démarches distinctes sont à effectuer :

SOCIAL

- **Informez** sans délai votre fédération du dépassement.
- **Communiquez**-lui les sommes perçues et l'identité des organismes qui les ont versées.
- **Votre fédération exécute les déclarations** et fait le versement des cotisations sociales à l'URSSAF.

ATTENTION ne vous déclarez pas directement auprès de l'urssaf.

FISCAL

Les revenus arbitraux deviennent imposables en BNC (Bénéfices non commerciaux)**.**

- **MICRO-BNC —** Vous déclarez vos recettes brutes sur la 2042-C-PRO. L'administration applique automatiquement un abattement forfaitaire de 34 %.

OU

- **DÉCLARATION CONTRÔLÉE —** Vous calculez votre bénéfice réel : Recettes – Dépenses professionnelles (frais engagés pour exercer son activité arbitrale) déductibles et justifiées. Déclaration 2035, puis report du résultat sur la 2042-C-PRO.

À RETENIR

SOUS 14,5 % DU PASS

- Exonération fiscale + franchise sociale.
- Suivi annuel obligatoire.

AU-DESSUS DE 14,5 % DU PASS

- J'informe ma fédération pour le volet social.
- Je déclare mes revenus en BNC pour le volet fiscal.
- Suivi annuel obligatoire.

POUR PLUS D'INFO

AFCAM ou l'association de juge/arbitre dont vous êtes membre.

« Sans arbitre, pas de compétition. »